

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 54**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 25 Mars 2016**

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

---

**OBJET**

Demande de garantie d'emprunt formulée par l'association Sauvegarde 13.  
Opération : reconstruction de l'E.S.A.T. (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) Léon Bérenger et aménagement du site (services administratifs mutualisés avec ceux de l'E.S.A.T. André de Villeneuve) situé aux 8/10, rue Gabriel Marie (13010 Marseille).

---

**Direction des Finances  
Service du Budget & Gestion Financière  
12409**

## PRESENTATION

L'association SAUVEGARDE 13 sollicite le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour une demande de garantie d'emprunt à hauteur de 2 250 000,00 €. Celle-ci représente 45% d'un emprunt d'un montant de 5 000 000,00 € dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Cette demande intéresse le secteur hors logement social classique (reconstruction d'un E.S.A.T. (Etablissement et Services d'Aide par le Travail)), anciennement situé avenue de La Timone, et l'aménagement du site (services administratifs mutualisés avec ceux de l'E.S.A.T. André de Villeneuve dont l'activité est située hors les murs du présent projet).

Par ailleurs, s'agissant d'une première demande, l'encours garanti au 01/01/2016 de cet organisme auprès du Département des Bouches-du-Rhône est nul.

Cette garantie d'emprunt votée par le Conseil Départemental est assortie de la délibération correspondante ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL